

Les subsides

semble que le ministre aurait dû être au moins averti qu'on se préparait à déposer des projets de loi. Il a intérêt à être prêt puisque c'est lui, en l'occurrence, qui devra écrire les règlements de la loi sur les allocations aux anciens combattants dans sa version modifiée ou alors modifier les règlements qu'il a le droit de modifier pour la rendre conforme aux projets de loi qui s'en viennent.

J'ai entendu des députés des deux côtés se renvoyer mutuellement la balle lorsqu'on a demandé pourquoi ces projets de loi n'avaient pas été présentés. En ce qui nous concerne, tout ce que nous voulons, c'est qu'on étudie le plus tôt possible le projet de loi concernant le supplément du revenu garanti. Et nous voudrions faire de même en ce qui concerne le projet de loi concernant la stabilisation des prix agricoles. Le gouvernement a promis de nous les présenter tous les deux. Nous attendons. J'ai tout lieu de croire qu'ils seront adoptés assez rapidement. Ensuite, le gouvernement pourra prendre tout le temps nécessaire pour parler du projet de loi sur les sociétés de la Couronne. Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui? Il y a bien des gens qui risquent d'en pâtir si nous n'adoptons pas ces projets de loi d'ici à la fin de juin. C'est une honte de voir que le gouvernement n'a encore rien fait à propos de mesures qu'il a annoncées dans son budget de février. Je n'ose croire qu'il fait exprès de ne pas adopter ces mesures afin de pouvoir dire, au cours de la prochaine campagne électorale, que c'est la faute de certains s'il n'a rien fait. Mais qu'il se détrompe s'il croit qu'il peut nous faire ce tour de passe-passe. J'aimerais bien qu'un ministériel compétent nous dise que le gouvernement a l'intention non seulement de faire inscrire ces projets de loi au *Feuilleton*, mais encore de les déposer pour adopter en première lecture.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'aimerais, avec votre permission, dire quelques mots de la motion que nous sommes en train d'étudier. J'avais déjà fait remarquer qu'on tenait compte des prestations des caisses d'indemnisation des travailleurs pour calculer le montant du supplément du revenu garanti. Le C-139 aura, comme conséquences...

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député doit s'en tenir au discours du député de Victoria (M. McKinnon). Il ne peut pas entreprendre un nouveau sujet. Il faut qu'il se limite à ce que le député a dit.

M. Dingwall: Monsieur le Président, n'importe quel bon avocat dirait que je bâtis mon argumentation pour finalement en venir à ce qu'a dit le député. Aussi avant que j'en sois arrivé à cette conclusion, qui sera évidente pour tous, vous aurez compris où je voulais en venir.

M. le vice-président: Que le député le fasse brièvement. Les questions et les commentaires doivent être courts et pertinents.

M. Dingwall: Le député convient-il avec moi que quand on calcule le montant du supplément du revenu garanti on tient compte des prestations versées par les caisses d'indemnisation des travailleurs alors qu'il n'en va pas de même des allocations des anciens combattants? N'est-ce pas injuste et discriminatoire? On pourrait invoquer toutes sortes de raisons, bien sûr, notamment que les anciens combattants sont plus méritants que les travailleurs. Mais le contraire est peut-être tout aussi vrai car n'y a-t-il pas certains cas où les travailleurs mériteraient un meilleur sort que les anciens combattants? C'est le genre de raison que quant à moi j'évitais d'invoquer. Mais en ce qui concerne la réforme des pensions, divers articles de la loi

de l'impôt sur le revenu ont été modifiés. Cette mesure aveugle a eu pour les personnes âgées un effet désastreux.

A plusieurs reprises, le député a pris la parole pour demander une meilleure réforme des pensions, au projet non seulement des anciens combattants mais des personnes âgées. J'aimerais que le député fasse cause commune avec moi pour que de concert et en dehors de tout esprit partisan, nous essayions de persuader le ministre chargé de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre des Finances et le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) de régler cette très importante question.

• (1600)

Comme j'ai entendu dire à diverses reprises le député le dire lui-même, nous ne voulons pas nous désintéresser du sort des personnes défavorisées. J'estime qu'en faisant intervenir l'indemnité des accidents du travail dans le calcul du supplément de revenu garanti, on ne fait pas que réduire le revenu de nombreux commettants, dont j'ai la liste sous les yeux, on se trouve en fait à les pénaliser deux fois. J'espère bien que le député, pour lequel j'éprouve de l'estime depuis le premier jour où je suis arrivé à la Chambre, voudra bien faire cause commune avec moi pour corriger un défaut que je vois au projet de loi C-139. Mais il me faut son aide, et je me demande s'il veut bien me l'accorder.

M. McKinnon: Monsieur le Président, je remercie le député de son opinion flatteuse. Le gouvernement présente souvent des projets de loi sans avoir la moindre idée de leurs effets secondaires. Peut-être est-ce parce qu'il ne compte pas assez de députés de Cap-Breton qui, eux, savent quelle vie mènent les travailleurs et quelles épreuves ils subissent. Ceci dit, je n'aurai sans doute jamais l'occasion de dire que les anciens combattants sont traités trop généreusement, surtout par ce gouvernement-ci.

Je suis d'accord avec le député en ce qui concerne l'indemnité à verser aux accidentés du travail. J'estime que c'est révoltant, et bien typique du gouvernement que de vouloir réduire le supplément de revenu garanti à ceux qui touchent une indemnité pour accident du travail, dans le cadre d'un programme pour lequel ils paient les impôts normaux. Tous les autres paient la cotisation aux accidents du travail. Je félicite le député de son attitude. Je regrette que ce ne soit pas celle des députés qui siègent aux premières banquettes.

M. Dingwall: J'ai une autre observation à faire. Je suis d'accord au fond avec ce qu'a dit le député, mais je tiens à ce qu'il soit bien entendu que lorsque le projet de loi C-139 a été présenté, ses effets n'ont pas été prévus ici, à la Chambre. Il a fallu plusieurs mois non seulement à l'administration, mais encore à ceux qui sont touchés par la loi, pour bien s'en rendre compte. Je ne pense pas qu'il y ait eu le moindre désir, au plan politique ou autre, de nuire à ceux qui sont le plus favorisés. Je pense qu'il faudrait que les députés s'entendent, car d'une part ils affirment à la Chambre avoir le souci des personnes âgées, mais d'autre part ils adoptent une loi tout à fait injuste.

J'ai besoin de l'aide tant des députés d'en face et que de ceux de ce côté-ci pour porter cette question à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin), du ministre des Finances (M. Lalonde) et du ministre d'État aux Finances (M. MacLaren).